



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **FLETRISSEMENT BACTERIEN DU HARICOT**

*Curtobacterium flaccumfaciens pv. flaccumfaciens*

**De nouveaux cas : point régional**

# Flétrissement bactérien du haricot

*Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*  
Bactérie vasculaire - Organisme de quarantaine UE- CORBFL

Plantes hôtes principales : Fabacées : haricot, pois, soja, fève, fèverole,...

Pour plus d'informations : <https://gd.eppo.int/taxon/CORBFL>



Howard F. Schwartz

**Arrêté ministériel du 30 novembre 2024** relatif à la lutte contre  
*Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* (CORBFL)

- Surveillance et lutte obligatoire sur tout le territoire national
- Définition des mesures de lutte :
  - Destruction immédiate de la parcelle ou des semences infestée(s) ;
  - Interdiction de semis ou plantation de Fabacées pour 24 mois :
    - parcelle maintenue exempte de végétaux de Fabacées ;
    - élimination de la terre adhérente au matériel agricole par nettoyage à l'eau ; à haute pression, avant chaque sortie de la zone infestée, au à défaut avant entrée dans toute autre parcelle.



Goncalves, R.M. and Maringoni,

# Flétrissement bactérien du haricot - 2024

3 alertes en Pays de la Loire sur des récoltes 2024

Gestion réalisée en collaboration avec SEMAE

1) Lot de semences de haricot trouvé officiellement contaminé avant semis  
(laboratoire NAKT – 28/05/2024) – origine US [alerte 2024-092]

Lot de semences consigné => lot stocké en Centre Val de Loire

2) Lot de semences de haricot trouvé officiellement contaminé  
(laboratoire NAKT – 10/07/2024) – origine US [alerte 2024-091]

Lot semé pour une culture de production de semences (récolte 2024)

⇒ destruction de la culture (3,29 ha) le 30/08/2024,

⇒ interdiction de Fabacées/ 24 mois



# Flétrissement bactérien du haricot - 2024

3) Interception en NL de 2 lots de semences produites en région Pays de la Loire au cours de la campagne 2024 (semences d'origine US) [alerte 2025-014]

- Confirmation officielle de la détection de CORBFL sur les reliquats des 2 lots
- Destruction du reliquat de semences
- Mise en œuvre des mesures conservatoires suivantes pour la parcelle (9,43 ha) d'où étaient issus les lots de semences (Vendée) :
  - interdiction d'implantation sur la parcelle, pendant une durée de 2 années complètes, soit jusqu'à l'automne 2026 de tous végétaux de la famille des Fabacées ;
  - mise en place de mesures prophylactiques (élimination de la terre adhérente au matériel, destruction de toutes repousses de végétaux de la famille des fabacées).
- Renforcement de la surveillance officielle des parcelles de porte-graines de haricots de l'exploitation

# Situation 2025

A l'échelle régionale, confirmation officielle de la détection de CORBFL dans différents lots de semences de haricots produites en Vendée et en Maine-et Loire (semence mère origine USA) suite à des autocontrôles des sociétés semencières à la récolte

- Destruction des lots de semences infestées par incinération:
  - 27 780 kg issue d'une parcelle en Vendée (02/02/2026) ; [alerte 2024-166]
  - 4 688 kg issue d'une parcelle en Maine-et- Loire (lot consigné en attente de destruction) [alerte 2025-237]
- Mise en œuvre des mêmes mesures de prévention et de surveillance que précédemment pour les 2 exploitations concernées

A l'échelle européenne, renforcement de la surveillance et des exigences relatives à l'introduction sur le territoire de l'Union des certains végétaux spécifiés : *Glycine max* , *Phaseolus coccineus*, *Phaseolus lunatus*, *Phaseolus vulgaris*, *Vigna angularis*, *Vigna mungo*, *Vigna radiata*, *Vigna unguiculata* et *Vicia faba*.

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION(UE) 2025/1316 DE LA COMMISSION du 2 juillet 2025  
(application à partir du 23 avril 2026).

*Des questions ? Des remarques ?*

